

SARL C.O.S.

Conditions générales de vente des prestations de conseil, de formation, d'abonnement, d'édition - diffusion et de créations

Nos prestations sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

1. Nature des prestations

Pour l'accomplissement des diligences et prestations prévues, le prestataire s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art.

Les prestations de conseil et de formation sont définies, avant toute intervention, par un cahier des charges précisant l'objet, les conditions d'intervention, les engagements réciproques, les délais et les coûts.

Les abonnements sont définis par un descriptif précisant les services et leurs coûts forfaitaires. Ils sont généralement souscrits pour une période de 12 mois renouvelable.

Les ouvrages édités par COS : COSEDITION sont répertoriés à la Bibliothèque Nationale de France et sur les bases de données professionnelles des libraires. Ils sont diffusés en direct auprès des libraires et via internet. Un protocole d'accord régit les relations auteur/éditeur et définit les droits d'auteur.

Les créations sont présentées sur le site www.cos-conseil.fr/creations.html

2. Calendrier, délais

Le calendrier prévisionnel, au cahier des charges, est ajusté et confirmé d'un commun accord entre le prestataire et le client au départ de la mission et si nécessaire adapté en cours de mission afin d'en respecter les objectifs qualitatifs. Le prestataire et le client s'engagent à mettre tous les moyens en œuvre pour le respect des échéances d'étapes initialement prévues.

Les « info mensuelles » sont, sans date fixe dans le mois, faxées ou transmises par internet, à raison de 10 envois sur 12 mois.

Sauf spécifications particulières, le délai de réponse aux questions écrites et aux expéditions est au maximum d'une semaine, hors congés.

3. Port, déplacements

Nos prix sont établis départ + port ou port inclus (franco).

Le franco et le choix d'expédition n'engagent pas notre responsabilité dans la livraison du produit.

Le coût des déplacements et frais de séjour est précisé ou inclus dans le détail de notre proposition de prestation.

4. Obligation de confidentialité

Le prestataire, ses salariés, ses sous-traitants, sont soumis au secret professionnel et s'interdisent de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont ils pourraient avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

Le prestataire, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments étaient déjà dans le domaine public à la date de la divulgation; ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

5. Obligation de collaboration

Le client tiendra à la disposition du prestataire toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat. A cette fin, le client désigne un interlocuteur référent pour assurer le dialogue dans les diverses étapes de la mission contractée.

6. Réserve de propriété

De convention expresse, les documents confiés et les résultats de toute étude ou prestation sont confidentiels et restent la propriété du client.

Les éléments non confidentiels issus des prestations de C.O.S. pourront faire l'objet de reprise anonyme dans des notes méthodologiques et publications. Seules les photos et la mention d'une information spécifique au client feront l'objet d'un accord écrit préalable à la publication.

C.O.S. conserve la propriété intellectuelle de ses développements, publications, informations et méthodologies utilisées.

7. Référencement

Le client accepte que le prestataire puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat et en conformité avec son engagement du §4 – confidentialité.

8. Conditions de vente spécifiques à l'édition

Spécificités sur les usages commerciaux de l'édition avec la librairie selon le protocole d'accord mis en place par la loi du 10 août 1981, article 2.

La remise globale, sur le prix éditeur départ, est définie en fonction de :

- une remise de base,
- une remise quantitative,
- une remise additionnelle attribuée selon les critères qualitatifs tenant compte des critères :
 - les commandes à l'unité,
 - la compétence du personnel du libraire,
 - la relation du libraire avec Cosédition,
 - les actions d'animation du libraire,
 - le fonds du catalogue Cosédition,
 - la promotion de notre offre éditoriale,
 - les outils professionnels du libraire.

Ne travaillant pas en « office », les commandes sont expédiées directement par nos services dans les 48 heures de leur réception par courriel, avec facture jointe et, sauf accord conventionnel, avec règlement à réception.

« Retours » : les ouvrages facturés ne sont pas repris.

Les responsabilités

L'usage des résultats des prestations C.O.S. est placé sous la seule responsabilité du client.

Le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, notre responsabilité éventuelle à raison de l'exécution de nos obligations prévues au présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client, pour les prestations, services et produits fournis par COS.

Par ailleurs, COS a souscrit une assurance Responsabilité Civile visant à couvrir tout dommage causé au tiers lors de ses activités professionnelles.

9. Paiement

Nos prix sont établis HT + TVA en vigueur suivant les prestations et fournitures.

Les prestations sont payables 1/3 à la commande et, suivant réalisations mensuelles, comptant à réception de facture, sans escompte. A défaut de paiement ou en cas de paiement incomplet, le client sera redevable après mise en demeure par lettre recommandée et sous réserve de tous dommages et intérêts, d'une pénalité calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux forfaitaire de 1,5% par mois.

Les abonnements sont payables à la souscription.

Les commandes des professionnels sont payables à réception de facture.

Les commandes via internet et reçues par courrier sont réglées à la commande.

10. Résiliation

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, au terme du présent contrat, entraînera sa résiliation de plein droit si bon semble au créancier de l'obligation inexécutée. Elle interviendra 15 jours après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

11. Juridiction compétente

En cas de difficulté sur l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable; à défaut, tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de l'interprétation, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Rouen.

12. Annulation – Report de prestation

Toute annulation ou report intervenu à moins de 48h du jour de la prestation est considéré comme dû.

13. Acceptation

Le client déclare accepter l'ensemble de ces conditions générales de vente.

Mise à jour : décembre 2010.